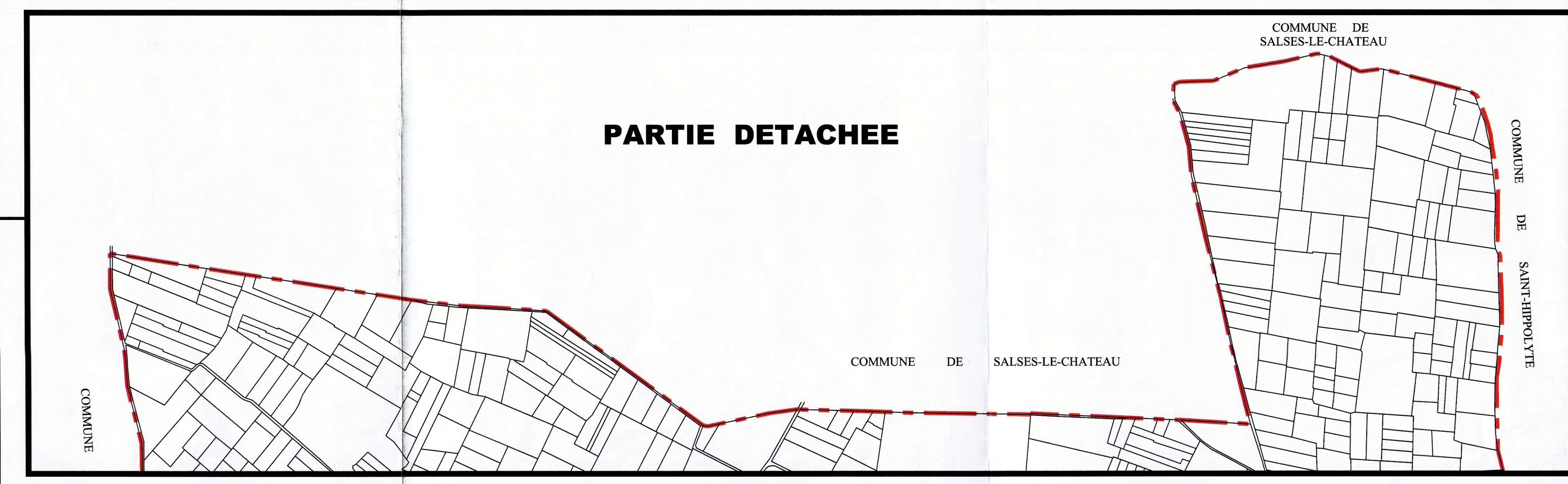
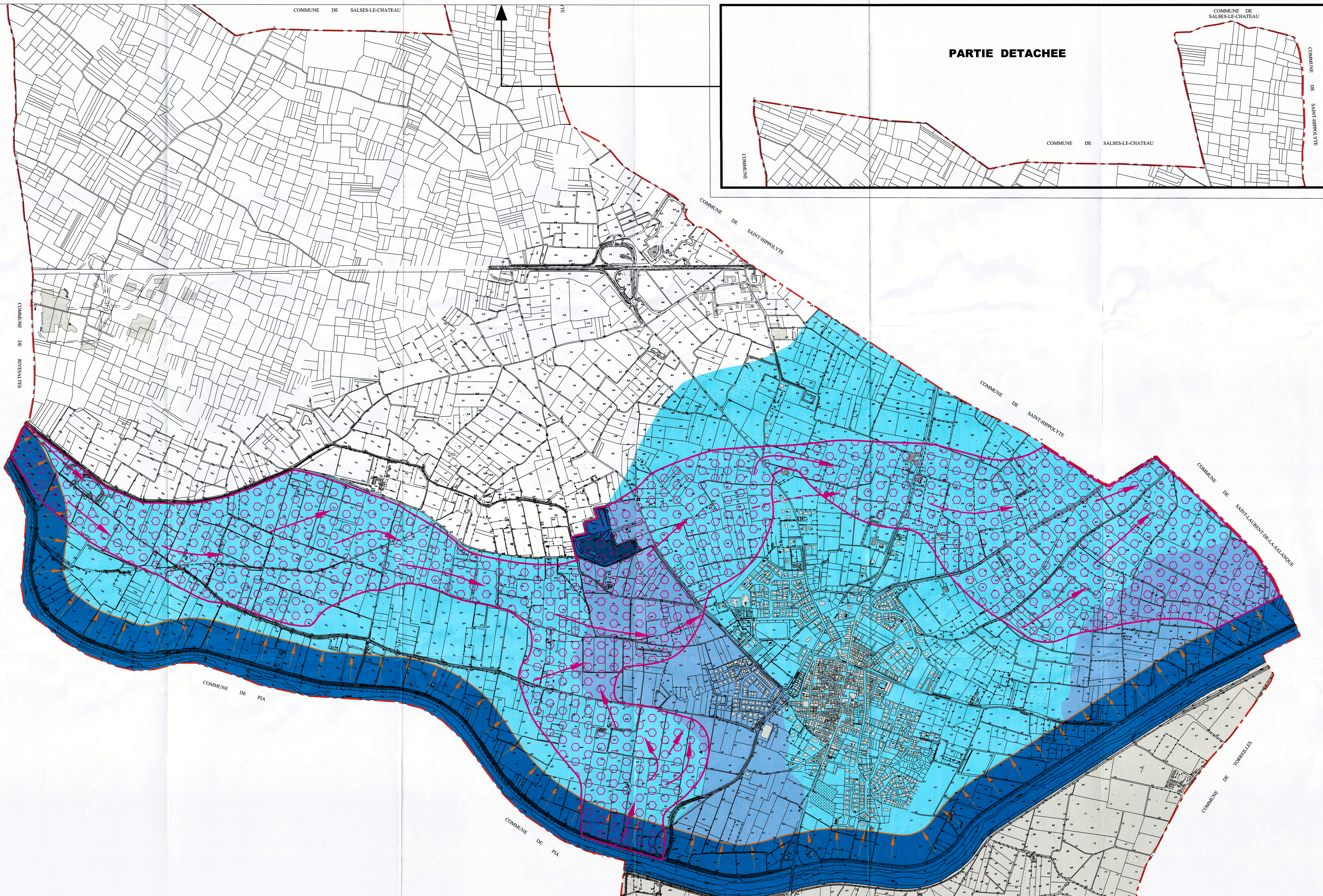




COMMUNE DE REVASALTES

COMMUNE DE REVASALTES



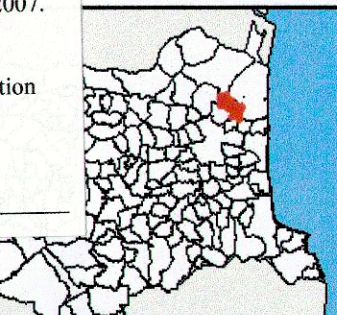


Ministère de l'Écologie
du Développement
et de l'Aménagement
Durable

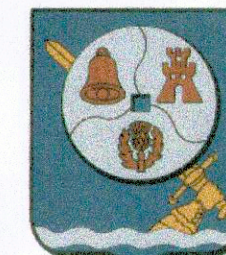
Plan approuvé au PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2007.

Pour le Préfet :
L'adjoint au chef du service intercommunal de défense et de protection
civiles

Dalier SARTRE



Commune de



CLAIRA

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles**

RISQUE INONDATION

CARTE ALEA INONDATION AU 1/5000

RIVE GAUCHE AGLY

Direction
Départementale de l'
Équipement
des
Pyrénées-Orientales

Service Risques Environnement
Unité Prévention des Risques
2 rue Jean Richpin
BP 909 66 020 - Perpignan cedex
Téléphone : 04 68 38 12 80
Fax : 04 68 38 12 55
Mél : Pr.Sec.Dde-66@equipement.gouv.fr

ALEA INONDATION

-  **ALEA FAIBLE**
-  **ALEA MOYEN**
-  **ALEA FORT**
-  **ECOULEMENTS MAJEURS A CONSERVER AFIN DE NE PAS AGGRAVER LA SITUATION DE L'EXISTANT**

* L'ALEA FAIBLE correspond aux zones couvertes par des hauteurs d'eau inférieures à 0,50m. Sur ces zones les vitesses d'écoulement des eaux sont faibles à moyennes(<0,50m/s).

* L'ALEA MOYEN correspond aux zones couvertes par des hauteurs d'eau comprises entre 0,50m et 1m. Sur ces zones les vitesses d'écoulement des eaux sont faibles à moyennes(<0,50m/s).

* L'ALEA FORT correspond aux zones couvertes par des hauteurs d'eau supérieures à 1,00m et/ou des vitesses fortes(>0,50m/s).

Les ZONES D'ECOULEMENT MAJEURS traduisent le fonctionnement hydraulique du champ d'inondation. Ces zones correspondent aux secteurs sur lesquels les débits sont les plus importants, ils doivent être préservé afin de ne pas aggraver la situation de l'existant .

-  **ZONE DE REcul DE 150M**
-  **LIMITE COMMUNALE**
-  **RIVE DROITE DE L'AGLY : Voir carte correspondante.**

ECHELLE : 1/5000

PLAN RIVE GAUCHE

PLAN RIVE DROITE